

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24 Absents : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 28

Convoqués le 28 février 2011

## **CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 10 MARS 2011

Le 10 mars 2011 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

## Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Maire-adjoint*, BOURGES Nathalie, *Maire-adjoint*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Maire-adjoint*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Maire-adjoint*, BOURDEILLE Christian, *Maire-adjoint*, LENOIR Isabelle, *Maire-adjoint*, MONGIN Claude, *Maire-adjoint*, CANITROT Corinne, *Maire-adjoint*, POUBELLE Régis, DUTERTRE Rodolphe, MORIN Stanislawa, SCHILOVITZ Joëlle, DAUDÉ André, VACHER Gérard, FRÉNOT Denis, ÉMOND Christine (à partir de l'examen du point 2 de l'ordre du jour), BENOIT Dominique, LOUBIÈRE Régine, BAZAUGOUR Isabelle, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KÉDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

## Avaient donné pouvoir :

M.GIOVANNONI Patrick à Mme CANITROT Corinne Mme LEMOINE Geneviève à M. CHOULET Gérard Mme TRANGOSI Annie à M. BOURDEILLE Christian M. VILLALDÉA AVILA Juan à M. GARCIA Jean-Paul

Était absente : Mme Imane MAHILY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

## Le Conseil municipal a :

- Adopté, par 24 votes pour et 3 votes contre, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 5 janvier 2011.
- Décidé, à l'unanimité, de préempter le bien faisant l'objet de la Déclaration d'ntention d'Aliéner AR n°1A05204560299 reçue le 20 janvier 2011 concernant le bien situé 77 rue de Paris et 4 rue Thiers, dont les références cadastrales sont : section B n°782 d'une superficie totale de 00 ha 36 a 07 ca (3607m2) dont le prix de vente a été fixé à 2 000 000 d'euros HT. Dit, à l'unanimité, que le prix proposé est équivalent au prix fixé dans la DIA, soit 2 000 000 d'euros HT correspondant au bien situé 77 rue de Paris et 4 rue Thiers, dont les références cadastrales sont : section B n°782 d'une superficie totale de 00 ha 36 a 07 ca (3607m2) Donné pouvoir, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de prendre les décisions nécessaires.
- Pris acte du débat d'orientation budgétaire 2011.

•	Décidé, à l'unanimité, l'organisation d'un séjour en gîte rural, option équitation, au bénéfice de
	23 enfants âgés de 7 à 12 ans fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement et de fixer la
	participation des familles à 5 demi-journées d'Accueil de Loisirs sans hébergement avec repas
	ainsi qu'une somme forfaitaire de 100 euros.

• Décidé, à *l'unanimité*, la création d'un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet à hauteur de 80% du temps de travail.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 11 mars 2011

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 11 mars 2011